

Le risque inondation en Haute-Garonne

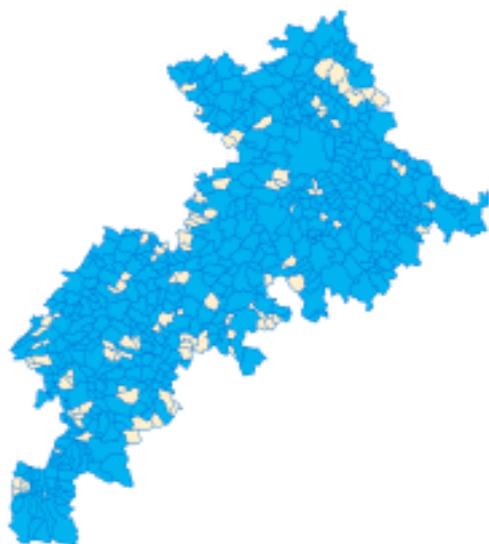
Semaine de sensibilisation du 8 au 12 avril 2019



Le risque inondation

Quel est le risque en Haute-Garonne ?

- ▶ Le département de la Haute-Garonne est exposé à des inondations lentes et rapides



■ 486 communes sur 587 en Haute-Garonne concernées par le risque inondation



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

En savoir plus : <http://www.haute-garonne.gouv.fr/risquesmajeurs>

© 2019, tous droits réservés. Toute réimpression est interdite.

Le risque inondation

Qu'est-ce qu'une inondation ?



L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau.

La crue correspond à une augmentation temporaire du volume d'eau (le débit) qui s'écoule dans le lit d'un cours d'eau.



Lit mineur



Lit majeur

▶ Les différents types de crues

- Les **crues lentes** : inondation de plaines, remontée de la nappe phréatique ou stagnation des eaux pluviales
- Les **crues rapides** : crue torrentielle, ruissellement urbain, rupture d'ouvrage hydraulique

▶ Quelques notions sur les crues

- Un cumul de précipitations de 20 mm correspond à 20 litres d'eau au m²
- Une crue dite **centennale** a, chaque année, une probabilité de 1/100 de se produire
- La mémoire des événements passés : les **repères de crues** indiquent le niveau atteint par une crue et, le plus souvent, les plus hautes eaux connues



Liste et carte collaborative des repères de crues : <https://www.repèresdecruces.developpement-durable.gouv.fr>



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

En savoir plus : <http://www.haute-garonne.gouv.fr/risquesmajeurs>

© 2019, tous droits réservés. Toute réimpression est interdite.

Le risque inondation

Mesures de prévention et de protection

- Aménager les cours d'eau et les bassins versants (curage, couverture végétale, entretien des berges, ...)
- Maîtriser l'aménagement et l'urbanisation dans les zones vulnérables par l'élaboration des plans de prévention du risque inondation (PPRI)
- Elaborer des plans de secours : plans départementaux d'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) et plans communaux de sauvegarde (PCS)
- Surveiller la montée des eaux et les prévisions météorologiques : Service de prévision des crues (SPC), Météo France, systèmes d'alerte locaux

VIGICRUES



<https://www.vigicrues.gouv.fr/> et <http://vigilance.meteofrance.com/>

- Consulter le risque existant : le dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM) de la Haute-Garonne réalisé par le préfet et le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) réalisé par le maire

- S'informer sur les comportements à adopter en regardant les tutoriels vidéos "tutorisques" : www.gouvernement.fr/risques/tutos-risques



- Se préparer en famille en complétant son **plan familial de mise en sûreté (PFMS)** et en préparant son **kit d'urgence** (radio à piles, lampe de poche, nourriture non périssable et eau potable, médicaments, lunettes de secours, vêtements chauds, double des clés, copie des papiers d'identité, trousse de premier secours, argent liquide, chargeur de téléphone portable, articles pour bébé, nourriture pour animaux, ...) Voir : <http://www.haute-garonne.gouv.fr/alerte>

Que faire AVANT ?

- Mettre hors d'eau les meubles, les appareils électroménagers, les produits dangereux ou polluants, les papiers personnels, ...
- Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz
- Aménager les entrées possibles d'eau (portes, soupiraux) avec des batardeaux, planches, ciment, ...
- Amarrer les cuves
- Prévoir le stationnement de son véhicule hors de la zone inondable



En savoir plus : <http://www.haute-garonne.gouv.fr/alerte>

© Préfecture de la Haute-Garonne - Direction départementale de la Haute-Garonne

Le risque inondation

Que faire PENDANT et APRES ?

▶ PENDANT

<p>JE M'INFORME et je reste à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels</p>	<p>JE NE PRENDS PAS MA VOITURE ET JE REPORTE MES DÉPLACEMENTS</p>	<p>JE ME SOUCIE DES PERSONNES PROCHES, de mes voisins et des personnes vulnérables</p>
<p>JE M'ÉLOIGNE DES COURS D'EAU et je ne stationne pas sur les berges ou sur les ponts</p>	<p>JE NE SORS PAS Je m'abrite dans un bâtiment et surtout pas sous un arbre pour éviter un risque de foudre</p>	
<p>JE NE DESCENDS PAS DANS LES SOUS-SOLS ET JE ME RÉFUGIE EN HAUTEUR, EN ÉTAGE</p>	<p>JE NE M'ENGAGE NI EN VOITURE NI À PIED Pont submersible, gal, passage souterrain... Plus de 30 cm d'eau suffisent pour emporter une voiture</p>	<p>JE NE VAIS PAS CHERCHER MES ENFANTS À L'ÉCOLE. Ils sont en sécurité</p>

Et aussi :

- Prévoir les moyens d'évacuation
- Couper l'électricité et le gaz
- Ne pas s'engager sur une route inondée (en voiture ou à pied)

▶ APRES

- Aérer et désinfecter les pièces
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir le courant que sur une installation sèche
- Vérifier que l'eau du robinet est potable (mairie)



En savoir plus : <http://www.haute-garonne.gouv.fr/alerte>

© Préfecture de la Haute-Garonne - Direction départementale de la Haute-Garonne